

**21-05-2019-01**

Date de convocation le 14/05/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Présents : 12  
Procuration : 0  
Votants : 12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 21 MAI 2019**

Le-vingt-un mai deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

**Secrétaire de séance élue** : M. LOQUET Patricia.

**OBJET : CONVENTION POUR LA CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN EN MATIERE D INGENIERIE ET D'ASSISTANCE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES**

Par délibération du 18 mars 2019, le conseil communautaire a décidé la création d'un service commun en matière d'ingénierie et d'assistance dans le cadre de l'aménagement des territoires communaux.

Pour exercer au mieux leurs rôles et prérogatives de maître d'ouvrage, les communes doivent disposer de moyens humains et techniques, et des compétences associées. En fonction des moyens propres au sein des effectifs communaux, à l'amont de leurs projets d'aménagement, les communes associeront si elles le souhaitent le service commun pour un appui technique, administratif et juridique.

Les missions assurées par le service commun proposeront :

- Assistance Maitrise d'ouvrage technique : conseil global pour l'engagement et le suivi d'une opération d'aménagement ou assistance pour la conduite, puis le contrôle d'une étude ou d'une mission à confier à un prestataire privé dans différents domaines
- Assistance Maitrise d'ouvrage juridique : assistance à la passation des marchés publics
- Assistance Maitrise d'ouvrage financière : avis technique amont sur les aspects de la planification budgétaire des opérations

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'aménagement de la montée de Mont notamment, la commune s'appuie sur les compétences des services de la Communauté de Communes et que la commune pourra avoir besoin de ces services sur les projets à venir.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**PREND connaissance** de la convention pour la création d'un service commune en matière d'ingénierie et d'assistance dans le cadre de l'aménagement des territoires communaux

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci annexée

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

